

We have now received the most certain intelligence concerning the march of the combined armies of Prussia and Austria against France. They will amount together to near 140,000 men. The last detachment of the Austrians is already on its march towards France. The first detachment of the Prussians is to march from Potsdam on Saturday next, the 9th inst. The whole army will amount to 50,000 men, which is to move in five divisions. From the length of the march, it will be impossible to begin the campaign effectually till towards the end of July,—and towards the beginning of September we may hope to see some better government than that which governs France. History does not furnish us with examples of such lawless tyranny in a mock Government as at this moment represents the French Nation.

WITZTAEN, MAY 19.

Yesterday and the day before the troops of the Landgrave of Hesse-Cassel marched through this town. They are going to join the troops assembled on the Rhine. They consist at present of a regiment of Carbineers, one of Dragoons du Corps, a squadron of Hussars, the second battalion of the Regiment du Corps.

PARIS, May 31.

Without consulting the King, without even deigning to inform him of their proceedings, the National Assembly have disbanded his Guards. Yesterday in the afternoon the Guards marched through Paris between two lines of the National Guards to the Military School, where they were ignominiously obliged to lay down their arms. They were attended with immense crowds of people, but the National Guards kept all in order.

The moment the National Guards were informed that the King's person was apprehended to be in danger, they with astonishing zeal flew to the Thuilleries, all the gates of which were instantly defended by continual reinforcements, the patroles were every where ten to one more than usual, and thus sedition was, by their sound patriotism, fully suppressed.

The National Assembly of France has at length deprived the King of his Body Guards the only defence remaining to him for the protection of his person and that of the Queen.

These Guards, although formerly voted by the Legislature, as proper and fit for the King's dignity, are now declared unconstitutional, and thus is the French King deprived of the only protection afforded him for the safety of his person. Any rabble may now enter the palace, and assassinate the Royal Family without prohibition. These Guards have even been considered as the barrier between the mob and the King's person, and to secure its inviolability.

The disbanding the King's Guards in Paris, is the last step but one, which the tyrannical Democrats of France are to take for the extinction of Monarchy—but short lived will their triumph be—Austria and Prussia will soon restore that distracted country to a proper Government.

The troops of the Electorate of Brandenburg are to march in June. In the orders issued for that purpose it is expressly declared, that they are to act against the National Assembly of France.

Twenty-five thousand Prussian troops have orders to be ready to march from Pomerania towards the Frontiers of Poland.

Her Imperial Majesty the Empress Dowager of Germany died yesterday, between twelve and one o'clock at noon.

NATIONAL AFFAIRS OF FRANCE.

Extract of a letter from Paris, June 5.

"That you may not be imposed on by the misrepresentations of our Emigrants, every where active throughout Europe to fill the public prints with invectives and calumnies against their country, I send you the following account of the present situation of affairs.

"The Exchange on England has rose to 17½ this week—every thing at present is quiet in the capital as well as in the provinces, bating the warlike preparations which are continued with unremitting vigour.

"The beginning of last week something like a plot was discovered to carry off the King—the Body Guards had not been organized conformable to the Constitution, and a great number of the ci-devant Noblesse, &c. still continued, and even lately entered that corps—numerous symptoms indicated their criminal intentions—the public vigilance soon blazoned the design, and some of the King's enemies reported that he had concurred thereto—this, however, was immediately contradicted in a letter to the Mayor of Paris from the King, in which he complained bitterly that the purity of his intentions should be so calumniated. The Guards were denounced to the Assembly—it was decreed that they should be broke and disarmed, and the National Guards substituted in their place, which has been done accordingly.

"The King has declared to the Citizens, soldiers who were appointed in the room of his late Guards, that he did not intend to have any more soldiers to guard him; that he thinks it best and safest to be in the midst of the National Guards; but as the Constitution gives him a Guard, and as the service is laborious for the Citizens alone, the Legislative Corps cannot dispense with furnishing him with a Guard formed on the basis of the Constitution.

"The National Assembly on account of the great multiplicity of business on hand and the critical circumstances of the times have commenced a permanent sitting, which will probably be continued for some time.

"The manoeuvres which are made use of to inspire terror in the Nation fill all the German Gazettes, who threaten us with mighty armies, but we know that all of them tremble for their own homes; and they doubt, if they have slaves enough, not only to approach the borders of the Rhine, but even to defend themselves against the propagation of the Gospel of Liberty.

THE WAR,

still remains in a manner suspended, for the obvious reason that we do not intend to advance much beyond our frontiers, and the combined armies are far from being ready to take the field—we do not expect to be seriously attacked before the end of July, and we will be amply provided for them—besides the three armies (of 50,000 men each) it was this day decreed to regiment 8000 Volunteer National Guards in each Department [83 Departments]—if these are not sufficient we can raise, and arm double that number.—We leave Europe to judge of the justice of our cause, and the friends of France and humanity will see there is no room to despair.

"What reason have a free people to be afraid of a few crowned robbers, and Kennels of slaves! Did Athens and Sparta ever fear the numerous armies which the despots of Persia dragged in their suite? Did they say to Miltiades, to Cymon, or to Aristides, receive law from us or you will be undone? they would have answered, in language worthy of the Greeks, 'We shall see one another at Marathon, at Salamis.' And the French will also have their Marathon and their Salamis.

"Here even the numbers are on the side of liberty, and we shall have to envy the Spartans, the glory which they had, of struggling with a few heroes, against a host of enemies. Our Thermopyles will always be covered with numerous legions.

"France alone contains more armed citizens than all Europe can vomit out against her mercenary soldiers; and what citizens! such as will defend their property, their wives, their children, their liberty. With these tutelar gods, a people is not to be conquered, or, know how to bury themselves under the ruins of their country.

Let a patriot army be destroyed, another immediately rises out of its ashes. It is because that, under liberty, every man is a soldier; men, women, children, ministers, magistrates. Two defeats will destroy the most numerous and best disciplined armies of tyrants in Europe. Defeats instruct, and irritate the soldiers of liberty, and do not diminish their number.

"Athens alone, the little country of Athens, could for thirteen years together sustain the efforts of the Spartans, the Thebans and of the Persians, and never yielded but to number, to fatigues, and the want of means.

"England, at the time of the Revolution of 1640, could, to recover her liberty, maintain during ten years, the most destructive civil war, and gain battles abroad too.

"The Americans, few in number, without disciplined troops, without ammunition, without artillery, without ships, without money, could resist, and, after seven years combat, conquer, a nation brave and rich, and whose navy knows no equal.

"And, should we, having in the extent of France, in our mountains, and our harbours, more resources than the Athenians; should we, more happy than the English in 1640, should we, fear powers which, under the despicable reign of despotism, we have so often beat! What! under this despotism, France alone was able to resist seven combined powers, and would not the love of liberty again produce a miracle which has been brought forth by a ridiculous honor.

"It is true that if foreigners league together and attack us they may conquer at first, but Rome, when attacked by Hannibal, suffered four defeats; she did not despair, nay, she triumphed; neither did the Americans arrive at independence, but by numerous defeats. Some cities may be taken, I admit it. Our brethren of those cities will every where find asylums. We will share with them both our houses and our tables. The children of the marlums. We will wipe away the tears of their widows. Ah!

NOUS avons reçu les avis les plus certains touchant la marche des Armées Prussienne et Autrichienne contre la France. Elles se montent ensemble à près de 140,000. Le dernier détachement des Autrichiens est déjà en marche vers la France. Le premier détachement des Prussiens doit partir de Potsdam samedi prochain le 9 de Juin. L'armée entière sera composée de 50,000 hommes qui doivent marcher en cinq divisions. Il sera impossible, à cause de la longueur de la marche, de commencer effectivement la campagne que vers la fin de Juillet; et vers le commencement du 8 de Septembre nous pourrions espérer de voir un meilleur gouvernement que celui qui maintenant gouverne la France. L'histoire ne nous fournit point d'exemple d'une tyrannie plus effrénée dans un gouvernement que celle qui régit actuellement dans celui de la Nation Française.

Witstaen, 19 Mai.

Hier et avant-hier les troupes du Landgrave de Hesse Cassel ont passé par cette ville. Elles vont joindre les troupes assemblées sur le Rhin. Elles consistent en un Régiment de Carabiniers, un de Dragons du corps, un escadron de Hussards, le second bataillon de Gardes à pied, et le premier et second bataillon du Régiment du Corps.

PARIS, 13 MAI.

Sans consulter le Roi, sans même l'informer de ses procédés, l'Assemblée Nationale a licencié les gardes. Hier après midi les gardes du Corps passèrent dans Paris entre deux files de Gardes Nationales, et se rendirent à l'école militaire, où elles furent ignominieusement obligées de mettre bas leurs armes. Elles furent accompagnées d'une affluence immense de peuple; mais les Gardes Nationales tinrent tout en ordre.

Dès le moment que les gardes nationales apprirent que l'on considéroit le Roi comme en danger, elles voierent, avec un zèle étonnant, aux Thuilleries, dont toutes les Portes furent dans l'instant défendues par des renforts. Les patrouilles furent partout renforcées de 10 pour 1 de ce qu'elles étoient auparavant; ainsi elles supprimèrent entièrement la sédition par leur patriotisme actif et aclairé.

L'Assemblée Nationale de France a enfin privé le Roi de ses gardes du corps, seule défense qui lui restoit pour la protection de sa personne et de celle de la Reine. Ces gardes, quoiqu'elles eussent été précédemment votées par la Législature, comme convenables à la dignité du Roi, sont maintenant déclarées inconstitutionnelles; ainsi le roi de France est privé de la seule protection qui lui étoit accordée pour la sûreté de sa personne. La canaille turbulente peut actuellement entrer dans son Palais, et assassiner la famille Royale sans opposition. Ces gardes ont toujours été regardées comme une barrière entre la populace et la personne du Roi, dont elles assuroient l'inviolabilité.

Le licenciement des gardes du Roi à Paris est l'avant dernière mesure que les démocrates tyranniques de France se proposent de prendre pour l'extirpation de la monarchie; mais leur triomphe sera de courte durée. L'Autriche et la Prusse rétabliront bientôt un bon gouvernement despotique dans ce malheureux pays.

Les troupes de l'Électorat de Brandebourg doivent partir en Juin. Dans les ordres donnés pour cet effet, il est expressément déclaré, qu'elles doivent agir contre l'Assemblée Nationale. 25,000 Prussiens ont ordre de se tenir prêts à partir de Pommeranie pour marcher vers les frontières de la Pologne.

Sa Majesté Impériale la Reine douairière d'Allemagne mourut hier entre midi et une heure à Looz.

AFFAIRES NATIONALES DE FRANCE.

Extrait d'une lettre de Paris, du 5 Juin.

Afin que vous ne soyez pas trompé par nos émigrans, qui par toute l'Europe sont très actifs à remplir les papiers publics d'invectives et de calomnies contre leur patrie, je vous envoie l'état suivant de la situation présente des affaires.

Le change sur Londres a haussé cette semaine à 17½. Tout est à présent tranquille dans la Capitale ainsi que dans les Provinces, à l'exception des préparations de guerre qui continuent avec une vigueur non ralentie.

Au commencement de la semaine dernière on découvrit une espèce de complot pour enlever le Roi. Les gardes du corps n'étoient pas encore organisées suivant la constitution, et un grand nombre de la défunte Noblesse continuoient encore, et même a depuis peu entre dans ce corps. Un grand nombre de symptômes indiquoient leurs intentions criminelles. La vigilance publique a bientôt frustré leur dessein, et quelques-uns de nos ennemis du Roi ont rapporté qu'il y avoit concouru: Ceci a été immédiatement contredit par une lettre du Roi au maire de Paris, dans laquelle il se plaint amèrement de ce que la pureté de ses intentions soit calomniée. Les gardes ont été dénoncées à l'Assemblée, qui a décrété qu'elles seroient cassées et désarmées, et que les gardes nationales seroient substituées à leur place, ce qui a été fait en conséquence.

Le Roi a déclaré aux soldats citoyens qui ont été substitués à la place de ses gardes qu'il ne vouloit plus avoir de soldats pour le garder; et qu'il croit mieux et plus sûre d'être au milieu des gardes nationales; mais comme la constitution lui donne une garde, et que le service est pénible pour les citoyens seuls, le corps législatif ne peut se dispenser de lui fournir une garde formée sur la base de la constitution.

On a trouvé dans le corps de garde militaire 2400 sabres, quoique le nombre des gardes actuellement congédiés ne se montât qu'à 1800 hommes. Tous les murs sont pleins d'inscriptions en craie à la louange de Bouillé, Lambèque, Artois, et tous les Emigrans de distinction.

L'Assemblée Nationale, à cause de la multiplicité d'affaires, a commencé une séance permanente qui probablement durera quelque tems.

Les manoeuvres dont on fait usage pour inspirer de la terreur à la nation, remplissent toutes les gazettes Allemandes, lesquelles nous menacent d'armées nombreuses; mais nous savons qu'ils tremblent pour leurs propres foyers; et ils doutent qu'ils aient assez d'esclaves non seulement pour approcher les bords du Rhin, mais même pour se défendre contre la propagation de l'évangile de la liberté.

La guerre demeure encore en suspens par la raison évidente que nous n'avons pas dessein d'avancer beaucoup au delà de nos frontières, et que les armées confédérées sont bien loin d'être prêtes à entrer en campagne. Nous ne nous attendons pas à être sérieusement attaqués avant la fin de juillet, et alors nous serons amplement pourvus pour les recevoir. Outre nos trois armées de 50,000 hommes chaque il a été aujourd'hui décrété d'enrégimenter 8000 gardes nationales volontaires dans chaque département. Si ce n'est pas suffisant nous pouvons lever et armer le double de ce nombre. Nous l'aifions à l'Europe à juger de notre cause, et les amis de la France et de l'humanité verront qu'il n'y a pas lieu de désespérer.

Quelle raison a un peuple libre de craindre un petit nombre de brigands-couronnés et des hordes d'esclaves? Athènes et Sparte ont elle jamais craint les nombreuses armées que les Despotes de la Perse traînoient après eux. Disoient elles à Miltiades, à Catimon ou à Aristides, recevez des loix de nous ou vous mourez. Ils auroient répondu dans un langage digne des Grecs, "Nous nous verrons à Marathon, à Salamina; et les François auront aussi leur Marathon, leur Salamine.

La cause de la liberté a actuellement l'avantage du nombre. Nous aurons à envier aux Spartes la Gloire qu'ils ont eu de lutter avec un petit nombre de Heros contre un effaim d'ennemis. Nos Thermopyles seront toujours couvertes de nombreuses légions.

La France seule contient plus de citoyens armés que l'Europe entière ne peut vomir contre elle de Soldats mercenaires. Et qu'étoit soit les citoyens de France? des gens armés pour la défense de leurs biens, de leurs femmes, de leurs enfans, de leur liberté. Avec de pareils motifs un peuple est invincible. Il s'enfveliera plutôt sous les ruines de sa patrie. Qu'une armée patriote soit détruite, une autre naîtra aussitôt de ses cendres; parceque dans un pays de liberté tout est soldat, hommes, femmes, enfans, Ministres, Magistrats, deux défaites détruiront les armées les plus nombreuses et les mieux disciplinées des Tyrans de l'Europe; au lieu que les défaites instruisent et irritent les Soldats de la liberté, et ne diminuent pas leur nombre.

Athènes seule, le petit pays d'Athènes, soutint durant treize ans consécutives les efforts des Spartes, des Thebains et des Perses, et ne céda qu'au nombre, à la fatigue et au manque de moyens.

L'Angleterre, lors de la révolution de 1640, soutint durant dix ans la guerre civile la plus destructive et gagna des batailles au dehors.

Les Amériquains, peu nombreux, sans troupes disciplinées, sans munitions, sans artillerie, sans vaisseaux, ont résisté, et après une conteste de sept ans, ont triomphé d'une nation brave et riche, dont la marine n'a pas d'égal au monde.

Et craignons nous, nous ayant dans l'étendue de la France, dans nos montagnes, dans nos bords, plus de ressources que les Amériquains, plus heureux que les Anglois en 1640, craignons des puissances que nous avons souvent batu sous le règne du despotisme. Quoi! tous ces despotismes la France seule pouvoit résister à sept puissances combinées, et l'amour de la liberté ne produiroit pas un miracle qu'à produire un ridicule honneur!

Il est vrai que si les Etrangers se lignent ensemble et nous attaquent, ils peuvent nous vaincre d'abord. Rome, attaquée par Hannibal, souffrit quatre défaites, mais elle ne désespéra point, et même triompha. Les Amériquains ne font parvenir à l'indépendance que par des défaites nombreuses. Quelques villes peuvent être prises, je l'admets. Nos freres citoyens de ces villes trouveront partout des asyles. Nous partagerons avec eux nos maisons et nos tables. Les enfants de la liberté. Nous essuierons les larmes de leurs

To the reduced Officers and Soldiers, American Loyalists and others holding Occupation Certificates for portions of the Waste Lands of the Crown in Lower Canada.

THE Subscriber is commanded to inform all persons of the above description, that the Government of Lower Canada is ready to fulfill the engagements made by their respective certificates for lands in this province; and that it is expected that all claimants under them, will apply without delay by Petition to the Governor, and be then ready to manifest their compliance with the terms of their certificates; Whereupon, and on the surrender of the same certificates into the Secretary's office, they will receive the Royal Letters Patents for the grant and confirmation to them respectively of the promised titles in fulfillment of the faith of the Crown by such certificates to them respectively pledged, and their attention to this notification is required from the possibility that thro' meter inadvertence lands under such certificates may be included in other Petitions, Surveys and Grants.

J. WILLIAMS, C. Ex. C.

THE undersigned having experienced great inconvenience in Canada from the deficiency of Specie, or some other medium to represent the increasing circulation of the country, as well as from the variety of the money now current; and knowing the frequent loss and general difficulty and trouble attending Receipts and Payments, have formed the Resolution of establishing a BANK at Montreal, under the Name of THE CANADA BANKING COMPANY.

The establishment of Banks has found favour in the most intelligent commercial Countries, and from the experience of ages, there does not now exist a doubt of their utility and of the consequent increase of the Trade and Industry of the Countries, wherever they have been promoted and wisely conducted. The operations of the present establishment will be confined solely to the Business usually done by the most respectable Banking houses in other Countries, and the Parties interested are restricted by agreement from using any part of the Funds appropriated to this concern for any other purpose whatever, and are jointly and severally responsible for the faithful performance of their Engagements.

The Business proposed by the Canada Banking Company and usually done by similar Establishments is,

- To receive deposits of Cash,
- To issue Notes in Exchange for such Deposits,
- To discount Bills and Notes of Hand, and
- To facilitate Business by keeping Cash Accounts with those who choose to employ the Medium of the Bank in their Receipts and Payments.

It is proposed also to extend the operations of the Bank to every part of the two Provinces where an Agent may be judged necessary, and it is presumed that the Institution will be particularly beneficial to the Commerce of and Intercourse with the Upper Province.

The concerned hope the Public will judge with Candour of the motives for this Establishment, and of the Credit and Respectability of the Parties; and they beg leave to add, that they are determined to conduct every part of the Business with the punctuality necessary to promote the Credit and Success of the Undertaking, and with due regard to the Convenience and safety of the Public.

Dated in LONDON, }
31st. March, 1792. }

PHYN, ELLICE, & INGLIS,
TODD, M'GILL, & Co.
FORSYTH, RICHARDSON, & Co.

ALL those still indebted to the Estate of FRANÇOIS DORION of this place, formerly shopkeeper, are desired to make immediate payment to the Subscriber, who is properly authorized by the other Creditors, otherwise their accounts will be put into the hands of a Lawyer to sue for immediately without further notice.

Dated 13th. August, 1792.

Jno. BLACKWOOD, junr.

ADVERTISEMENT.

HUGH MUNRO and ROBERT CALDWELL, Senior, joint Executors to the vacant Estate of the late Archibald M'Cambridge deceased, Taylor of New Carlisle, District of Gaspe, request all those who are indebted to said estate to make immediate payment to the said Executors the Subscribers herof, and all those who have any demands on the aforesaid Estate are desired to bring in their accounts duly authenticated on or before the fifteenth day of October next; on which day the Assets in their hands will be distributed among the lawful creditors, and all those who neglect to establish their Lawful demands within the limited time will be precluded.

NEW CARLISLE, }
14th. JULY 1792. }

HUGH MUNRO,
ROBT. CALDWELL, senr.
Joint Executors.

BY AUCTION,

Will be SOLD on Monday the 3d. September next, at Mrs. CHARLES GRANT'S, N^o. 27. St. Anne Street, Upper Town:

A Considerable Parcel of Household Furniture, consisting chiefly in mahogany dining, tea and card tables, double and single sofas, mahogany and other chairs, China and glass ware, looking glasses, a mahogany four post bedstead with crimson moreen curtains, a great variety of kitchen utensils; sofas with chints covers, tea urns, window curtains, carpets, an iron bedstead with curtains, mahogany bureaux, and chests of drawers, about three hundred ounces wrought silver comprised in fance boats, waiters, cruet stands, cream and sugar basons, tea pots, spoons, milk urns, coffee pot and stand, &c. Feather beds, sheets, blankets, table linen, coverlids, matresses, prints, camp bedstead and curtains, a mahogany cloaths press, a covered cariole, &c. &c. &c.

SALÉ to begin precisely at One o'Clock, By QUEBEC, 6th. August, 1792. BURNS and WOOLSEY.

AS the Subscriber is going to leave this Province in September next, he desires all who have accounts against him to send them in that they may be discharged; and all those who are indebted to him are earnestly requested to settle their respective accounts before the 20th. of August next, as he will, after that period, be under the disagreeable necessity of putting those unpaid into the hands of an Attorney.

Berthier, 23d. July, 1792. J. JOSEPH.

CHARLES RENE LANGLOIS, PASTRY-COOK and VICTUALLER from PARIS:

INFORMS the Public, that he has just opened a HOUSE of public ENTERTAINMENT, under the Name of THE NEW CONSTITUTIONAL HOTEL, where Mr. MENUT formerly lived, near the General Hospital. He hopes that all those who will be pleased to honor him with their commands will find him able, at all times, to accommodate them with every liquor and all kinds of eatables that can be procured in this country, or that the season can afford.—Orders for Dinners or Suppers will be executed with such diligence and punctuality as to give entire satisfaction to those who may employ him.

Orders for Pastry and Cookery punctually executed.

TO BE SOLD BY PRIVATE SALE,

THE Island and Seigneurie of Bic in the River Saint Lawrence, about fifty leagues below Quebec.—Any person having claims by mortgage or otherwise, are requested to give them in to the subscriber, who will give information of the conditions of the sale,

QUEBEC, 11th. July, 1792. CHARLES STEWART, Not. Pub.

The Quebec Pocket Almanac for 1792.
To be sold at the Printing-Office, &c.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, N^o 3, MOUNTAIN-STREET.—A QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N^o 3, RUE LA MONTAGNE.

BLURRED PRINTING.

AUX Officiers et Soldats réformés Américains Loyalistes et autres ayant des Certificats d'occupation pour des portions de terres non concédées de la Couronne dans la Bas Canada.

LE Souffigné est ordonné d'informer toutes personnes de la description c'y-dessus que le gouvernement du bas Canada est prêt de remplir les engagements faits par leurs certificats respectifs pour des terres dans cette province; et que l'on attend que tous les réclamants sous iceux, s'adresseront sans délai par requête au gouverneur et seront alors prêts de montrer qu'ils ont remplis les termes de leurs certificats; sur quoi et en remettant les dits certificats dans le bureau du secrétaire, ils recevront les lettres patentes royales pour la concession et confirmation des titres à eux respectivement promis pour remplir la foy de la couronne engagée envers eux respectivement par tels certificats et on requerra leur attention sur la présente notification par la possibilité qu'il y a que par pure mégarde les terres sous tels certificats soient comprises dans d'autres requêtes mesurages et concessions.

J. WILLIAMS Greffier du Conseil

LES Souffignés ayant éprouvé beaucoup d'inconvénients en Canada par le défaut de numéraire ou autres moyens de représenter la circulation croissante du Pais, ainsi que par la variété de l'argent courant; et sachant la perte fréquente, le difficulté générale et le trouble que cela occasionne dans les recettes et paiements, ont formé la résolution d'établir une banque à Montréal, sous la dénomination de Compagnie de Banque du Canada.

L'établissement des Banques à été accueilli dans la plupart des Pais commerçans intelligents, et l'expérience des siècles ne laisse aucun doute sur leur utilité, et sur l'accroissement conséquent du commerce et de l'industrie du Pais, où elles ont été encouragées et bien conduites. Les opérations de l'établissement averti seront bornées uniquement aux affaires que font ordinairement les plus respectables Maisons de Banque dans les autres pais, et les parties intéressées sont averties par accord à n'employer aucune partie des fonds appropriés à cet usage pour aucun autre usage quelconque; et elles sont conjointement et séparément responsables de l'accomplissement fidèle de leurs Engagemens.

Les affaires proposées par la compagnie de Banque du Canada, et ordinairement transigées par de pareils établissemens, sont,

- De recevoir des dépôts d'argent,
- De donner des Notes ou Billets en échange pour tels dépôts,
- D'escompter les traites et obligations, et
- De faciliter les affaires en tenant des comptes de caisse avec ceux qui voudront se servir de la voie de la Banque dans leurs Recettes et Paiemens.

On se propose aussi d'étendre les opérations de la Banque dans toutes les parties des deux provinces où un agent peut être jugé nécessaire, et l'on présume que cette institution sera particulièrement avantageuse au commerce et à l'entreccours avec la Province d'enhaut.

Les intéressés espèrent que le public jugera avec candeur des motifs de cet établissement, ainsi que du crédit et de la respectabilité des parties; et ils prennent la liberté d'ajouter qu'ils sont résolus de conduire toutes les affaires avec la ponctualité nécessaire pour promouvoir le crédit et avancer le succès de cette Entreprise, et avec une attention convenable à la commodité et sûreté du Public.

Daté à LONDRES }
Le 31 Mars, 1792. }

PHYN, ELLICE et INGLIS,
TOD, M'GILL et Co,
FORSYTH, RICHARDSON et Co.

TOUS ceux qui sont encore redevables à la Masse de Mr. François Dorion ci-devant Marchand de cette ville, sont priés de payer immédiatement au Souffigné, qui est dûement autorisé par les autres Créanciers, autrement leurs comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour être poursuivis sans autre avis.

J. BLACKWOOD, Junior.

AVERTISSEMENT.

LE Souffigné ayant acheté du sieur Joseph Drapeau Marchand de cette Ville comme Tuteur de Mlle. Catherine Drapeau sa Sœur par contrat passé devant Mr. Dumas et son confrere Notaires à Quebec, le 3 Avril dernier, un Emplacement de quatre toises mesure Française de front sur la Rue St. Nicolas en dehors de la porte du Palais, sur cinq toises et trois pieds de profondeur joignant d'un côté à la maison de Mr. Germain Déchaine, d'autre part à un Emplacement appartenant à Jean Leroux dit Cardinal, ensemble la maison et toutes autres dépendances qui sont actuellement sur le dit Emplacement, Avertit par le présent tous ceux qui auroient quelques prétentions, Droits réels, hypothèque &c. sur le dit Emplacement, de les dénoncer au souffigné résidant en la maison ci-dessus désignée, d'ici au jour de la fête de St. Michel qui sera le 29 Septembre prochain, à défaut de quoi le souffigné se prévaut du présent Avertissement.

Quebec, 24. Juillet, 1792.

AUGUSTIN CANTIN.

PAR ENCAN.

Sera vendue, Lundi le 3 de Septembre prochain, chez Mad. Charles Grant N^o. 27 Rue Ste. Anne à la Haute Ville,

UNE quantité considérable de Meubles de ménage, consistant principal ment en Tables de Mahogany à diner à thé et à jouer, Poëils doubles et simples d'Ecosse, Chaises de Mahogany et autres, Porcelaine et Verrerie, Mirroirs, une Couchette de Mahogany avec des rideaux de moire verte, Une grande variété d'ustencils de Cuisine, des Sophas couverts en indienne, Urnes à Thé, Rideaux de fenêtre, Tapis, une Couchette de fer avec des Rideaux, des Bureaux et commodes de Mahogany, environ 300 onces d'Argenterie consistant en Sauciers, Platins, porte-fioles, Crémiers et Sucriers, Theyeres, Cuilleres, Urnes à Lait, Cassetieres, &c. Lits de Plume, Draps, Couvertes, Linge de table, Couvrepieds, Matelats, Tableaux, Couchettes de camp avec Rideaux, Une Garderobe de Mahogany, une Cariole couverte, &c. &c. &c.

La vente commencera à une heure précise par

BURNS et WOOLSEY.

Quebec, 6 Août, 1792.

COMME le Souffigné se propose de quitter cette Province en Septembre prochain, il prie tous ceux qui ont des prétentions sur lui de les envoyer pour être acquittées; et tous ceux qui lui doivent sont instamment priés de régler leurs comptes avant le 20 d'Aout prochain, attendu qu'après ce terme expiré il sera dans la désagréable nécessité de remettre entre les mains d'un avocat les comptes qui resteront dus.

Berthier, 23. Juillet, 1792.

J. JOSEPH.

CHARLES RENE LANGLOIS,

Rotisseur, Pâtissier, Traiteur et Restaurateur, de Paris,

INFORME le public qu'il vient d'ouvrir une Maison sous le nom d'Hôtel de la Nouvelle Constitution, où demouroit autrefois le Sieur Menut près de l'Hôpital général. Il se flatte que tous ceux qui l'honoreront de leur présence y trouveront en tout tems tous ce qu'il on peut se procurer dans ce pais, et que la saison peut fournir, tant en Boissons qu'en Mets de toutes espèces. Les ordres qui lui seront donnés pour Repas quelconques seront exécutés avec une diligence et une ponctualité suffisante à donner entière satisfaction à ceux qui l'emploieront. Ordres pour pâtisserie et cuisine ponctuellement exécutés.

A VENDRE DE Gré-à-Gré.

L'ISLE et Seigneurie du Bic dans le Fleuve St. Laurent, à environ cinquante lieues au dessous de Québec. Quiconque à des prétentions sur icelle, soit par hypothèque ou autrement, est par le présent requis de les produire au souffigné, qui donnera information des Conditions de la Vente.

QUEBEC, JUILLET 1792.

CHARLES STEWART, Not. Public.

l'Almanac Portatif pour l'année 1792.
A Vendre à l'Imprimerie, &c.